

## 5 – Approbation de la convention de mise à disposition d'équipements sportifs situés au 80 rue du 11 novembre 1918 au profit de la Jeunesse Sportive d'Alfort Tennis (JSA Tennis)

### Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L.2122-1 et L.2125-1,

Vu le projet de convention relative à la mise à disposition d'équipements sportifs situés au 80 rue du 11 novembre 1918 au profit de la Jeunesse Sportive d'Alfort Tennis (JSA Tennis).

Vu le rapport de présentation,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale – Finances du 2 juillet 2026,

Considérant que dans le cadre du développement des pratiques sportives sur son territoire, la commune de Maisons-Alfort souhaite renouveler la mise à disposition et l'utilisation des terrains et des équipements sportifs municipaux situés au 80 rue du 11 novembre 1918 au profit de la JSA Tennis,

Considérant que cette occupation du domaine public est consentie à titre gratuit compte tenu du statut de la JSA Tennis,

Considérant qu'il convient d'approuver et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention,

### Délibère

#### Article 1

Approuve la convention relative à la mise à disposition d'équipements sportifs situés au 80 rue du 11 novembre 1918 au profit de la Jeunesse Sportive d'Alfort Tennis (JSA Tennis).

#### Article 2

Dit que la convention est conclue à compter de sa signature jusqu'au 31 août 2029 inclus. Elle pourra être reconduite par la Ville de manière expresse par lettre recommandée à l'issue de cette date pour une période de trois (3) ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2029.

#### Article 3

Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Pour extrait conforme,  
Le Maire



Romain MARIA

Le Secrétaire de séance



Délibération affichée le : 09.07.2026

Délibération adoptée par :

45 voix pour

00 voix contre

00 abstention(s)

00 ne prenant pas part au vote

Accusé de réception en préfecture  
094-219400462-20260703-DEL05AJ030726-DE  
Date de télétransmission : 07/07/2026  
Date de réception préfecture : 07/07/2026

**Nombre de Membres**

Composant le Conseil Municipal : 45  
En exercice : 45  
Présents à la séance  
Ou représentés : 45

MAIRIE DE MAISONS-ALFORT

-----  
EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

**SESSION ORDINAIRE**

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 3 juillet à 18 heures 30, les Membres composant le Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur Romain MARIA, Maire, pour la tenue de la séance ordinaire publique qui s'est déroulée en Mairie, à laquelle ils ont été convoqués par courriel le 26 juin 2026, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents :**

M. MARIA, Maire,

M. CAPITANIO, Mme PEREZ, M. BARNOYER, Mme HARDY, M. CHAULIEU, Mme BÉYO,  
M. BORDIER, Mme YVENAT, Mme FRANCKHAUSER

*Adjoints au Maire*

M. SAMBA, Mmes CHAPTAL, DELESSARD, M. AVISSE, Mme NGUYEN, MM. DAB,  
FRANCINI, TONNELIER, MOTTEAU, Mmes FORTIN, LEMOINE, DOUIS, MOUTAT,  
MM. DELEUSE, MAROUF, RISCH, Mmes CHARLES, PHILIPONET, M. TENDIL,  
Mmes LEYDIER, PAUL, LATOUR, PANASSAC, JADLA, MM. COGNET, POHU,  
MANGIN, PAGÈS, Mme ALTUN

*Conseillers Municipaux*

**Absents représentés :**

conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. SIMEONI ayant donné mandat à M. CAPITANIO

M. HUGON ayant donné mandat à M. BARNOYER

M. FRESSE ayant donné mandat à Mme BÉYO

Mme ROBLOT ayant donné mandat à Mme YVENAT jusqu'à la question n°1

Mme CUSSAC ayant donné mandat à Mme HARDY

M. CHARRIER ayant donné mandat à M. CHAULIEU

Les Membres présents formant la majorité des Conseillers en exercice peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code précité à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal pour la présente session.

M. CAPITANIO ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il accepte.

Ces formalités remplies la séance du Conseil Municipal a commencé à 18 heures 30.